Ville d'Orly

Pôle Direction Générale

4-1

Rapport au Conseil municipal du 6 novembre 2025

Objet : Débat sur le rapport d'orientations budgétaires de la Ville d'Orly pour 2026.

1- Le cadre juridique du débat d'orientations budgétaires

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité, préalablement au vote du budget primitif (BP).

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants (Art. L.2312-1 du CGCT). En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget. Le budget primitif de la ville d'Orly sera voté au Conseil Municipal du mois de décembre.

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 10 000 habitants présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement) – voir point 5 du rapport ;
- Une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail – voir chapitre II du point 5 du rapport ;
- Les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement – voir chapitre II du point 5 du rapport – et du besoin de financement de la collectivité – voir chapitre III du point 5 du rapport ;
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice – voir chapitre III du point 5 du rapport ;
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses – voir point 6 du rapport.

La délibération est obligatoire : elle permet de prendre acte de la tenue du DOB et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.

Par ailleurs, afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport doit être mis à disposition du public à la mairie ainsi qu'être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, après sa présentation en Conseil municipal.

Le présent rapport propose donc d'une part une synthèse du contexte et des contraintes qui pèsent sur la ville dans le cadre de la préparation de son budget 2026. D'autre part, il indique les grandes lignes du BP à venir tout en détaillant l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la ville, des effectifs et des dépenses de personnels, ainsi que leurs évolutions prévisionnelles. En dernier lieu, il expose les orientations politiques qui trouveront leur traduction au sein du budget 2026.

2- Le contexte économique et institutionnel

Aperçu de l'environnement macro-économique

Au niveau mondial, l'année 2025 est marquée par une incertitude forte sur l'économie liée aux annonces successives du président américain sur les droits de douanes. La croissance mondiale risque donc de ralentir sur cette année. Par ailleurs, les enjeux géopolitiques sont importants dans de nombreuses zones du monde et rendent encore plus incertain l'avenir économique auquel nous allons devoir faire face.

En zone Euro, l'activité est perturbée par ces incertitudes. Si pour 2025 les prévisions tablent sur une croissance du PIB de 1,2%, celle-ci est très variable selon les pays puisque l'Allemagne devrait connaître par exemple une croissance nulle.

En France, tout comme dans la zone Euro, l'inflation reste contenue en 2025. Si la croissance est plus faible qu'en 2024 en ce début d'année 2025, elle reste malgré tout positive grâce à la consommation intérieure.

En effet, le déficit du budget de la France a dérapé en 2024 pour s'établir à 6,1%. Ce dérapage s'explique par une mauvaise prévision des recettes et non un accroissement des dépenses. En 2025, la situation reste problématique et continue de se dégrader.

La loi de finances (LFi) pour 2026 et la loi de programmation des finances publiques (LPFF) 2023-2027

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 définit la ligne que le Gouvernement souhaite donner aux finances publiques. C'est toujours cette loi de programmation qui s'applique même si la trajectoire d'un retour du déficit public sous le seuil des 3 % de PIB à l'horizon 2027 n'est plus d'actualité.

Pour rappel, il est prévu que les Administrations Publiques Locales dégagent 0,4 point de PIB d'excédent budgétaire en 2027. Ainsi, leurs dépenses doivent baisser dans le PIB de 1 point sur cette période.

L'Etat s'assure de la contribution des collectivités territoriales à l'effort de réduction du déficit public en prévoyant une trajectoire d'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement :

	2023	2024	2025	2026	2027
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement des coll. territoriales	4,8%	2%	1,5%	1,3%	1,3%

L'objectif d'évolution correspond à l'inflation diminuée de 0,5 point.

L'Etat a mis en place un Haut Conseil des finances publiques locales qui doit assurer le suivi de la mise en œuvre annuelle de cet objectif, sans préciser les éventuelles mesures coercitives mises en œuvre pour faire respecter cet objectif. La situation politique instable de ces derniers mois n'a pas permis de disposer des éléments précis sur ce point.

Tout comme l'année dernière, la situation politique en France reste très incertaine. A ce jour (fin septembre), le premier projet de loi de finances présenté durant l'été n'est plus d'actualité. Le premier ministre devra en présenter un nouveau prochainement mais sans certitude que celui-ci puisse être adopté. En tout état de cause, il est acquis que celui-ci contiendra des mesures de contraintes pour les collectivités locales.

C'est dans ce contexte de très grande incertitude que le budget de la ville d'Orly doit être construit. Des ajustements pourraient donc avoir lieu dans les semaines à venir avant le vote du budget ou ils auront lieu au cours de l'année à travers les décisions modificatives.

3- Le contexte local de la ville d'Orly

Dans les années 2010, la ville d'Orly a dû s'adapter à de fortes mutations tant budgétaires, avec la baisse des dotations et les réformes fiscales, qu'institutionnelles, avec l'intégration à l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre (EPT GOSB) et à la Métropole du Grand Paris (MGP) qui a entraîné le transfert de compétences et de ressources. La ville d'Orly a donc mis en place un nouveau fonctionnement en lien avec l'EPT et la MGP afin de répondre au mieux aux enjeux de son territoire, entre les compétences qui lui sont dévolues et celles assurées par ces organismes intercommunaux.

Depuis 2020, avec la crise sanitaire et la guerre en Ukraine, nous sommes dans une période d'incertitude économique, marquée depuis 2022 par une forte inflation du prix de l'énergie, de certaines matières premières et de l'alimentation. En effet, lors de ces derniers exercices et à cause de ces crises, la dette publique s'est fortement accrue, les taux d'intérêt sont en augmentation – ce qui rend les financements plus onéreux – et les dépenses contraintes augmentent sous l'effet de la hausse des prix.

Dans ce contexte difficile, la ville d'Orly s'est engagée à maintenir un niveau de service public élevé. Les années 2022 et 2023 sont venues réduire ces marges de manœuvre avec la hausse des prix et l'augmentation de la masse salariale sous l'effet de la revalorisation du point d'indice, ce qui réduit l'autofinancement de la ville d'Orly. Avec les efforts de gestion engagés, 2024 est une année de relative stabilité des dépenses par rapport à 2023, et ce, malgré la création d'un nouveau service pour les Orlysiens avec la mise en place de la police municipale qui vient renforcer la sécurité sur le territoire de la ville.

4- Analyse rétrospective synthétique du budget communal

L'analyse rétrospective des exercices précédents permet de tenir compte des résultats obtenus pour fixer les objectifs budgétaires 2026. A ce jour, le dernier compte administratif clos est celui de l'exercice 2024, l'analyse rétrospective présentée est donc réalisée sur les exercices 2022 à 2024.

Section de fonctionnement

Le tableau ci-dessous présente les dépenses et recettes de la section de fonctionnement.

Sur les recettes réelles de fonctionnement (encadrées en orange), nous pouvons noter une progression de 5,8 M € entre 2022 et 2024. Cette hausse est liée aux hausses des recettes fiscales dont l'effet base de la taxe foncière, la hausse du taux de taxe foncière et au rebond de certaines taxes suite à la crise sanitaire comme la taxe séjour.

Pour les dépenses réelles de fonctionnement (encadrées en vert), elles augmentent moins rapidement que les recettes puisque la hausse est de +2,5 M € entre 2022 et 2024. Cette hausse moins forte est liée aux mesures de gestion réalisées sur l'exercice 2024 qui ont permis de contenir les dépenses (+0,5 M€ entre 2023 et 2024).

Avec des dépenses qui augmentent moins vite que les recettes, la capacité d'autofinancement brute s'améliore en 2024. La CAF nette suis la même trajectoire que la CAF brute.

PRESENTATION DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

En milliers d'euros	2 022	2 023	2 024
Produits des services et du domaine	3 171	3 252	3 835
Recettes fiscales retraitées	43 411	44 995	46 892
Dotations et compensations retraitées	11 532	11 684	12 655
Autres produits de gestion courante	519	632	1 483
Produits exceptionnels hors cessions	386	231	0
Total Ressources réelles de fonctionnement (A)	59 020	60 795	64 866
Charges à caractère géneral retraitées	12 673	15 145	14 787
Charges de personnel retraitées	33 278	33 749	34 212
Charges de gestion courante	5 835	5 201	5 713
Charges exceptionnelles liées à gestion courante	369	87	4
Total Charges réelles de fonctionnement (B)	52 155	54 182	54 716
EXCEDENT BRUT DE GESTION (A-B)	6 864	6 613	10 150
Charges financières	-561	-721	-799
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)	6 304	5 893	9 351
Remboursement du capital de la dette	-1833	-2 004	-1991
CAF Nette du remboursement de la dette	4 471	3 889	7 360

Section d'investissement

Les dépenses d'équipement (encadrées en jaune) sont à un niveau très élevé sur la période étudiée, avec une moyenne de 16,3 M € par an sur ces 3 exercices, notamment avec le pic en 2023.

Pour financer ces investissements de 2022-2024, la ville d'Orly a eu recours à l'emprunt (encadré en rose) pour un montant total de 18,4 M €. Ce sont par ses financements propres que la ville d'Orly arrive majoritairement à financer les investissements, au travers des dotations (FCTVA, taxe d'aménagement), des subventions, des produits nets des cessions et des autres recettes, pour un montant de 28,8 M € (encadrés en bleu) et son épargne (CAF).

Le résultat de clôture (encadré en rouge), qui est la trésorerie disponible en fin d'exercice, reste important malgré la baisse en 2023 puisqu'il s'élève à 29,3 M € fin 2024. En tenant

compte des restes à réaliser, le résultat est nettement inférieur puisqu'il s'élève à 6,4 M €. Ceci montre que la ville d'Orly va bien utiliser sa trésorerie pour financer les investissements qui sont en cours.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

En milliers d'euros	2 022	2 023	2 024
DEPENSES D'EQUIPEMENT	14 975	21 214	12 755
Dépenses d'équipement propre	14 860	21 125	12 679
Fonds de concours	115	89	75
Travaux en régie	0	0	0
Travaux pour le compte de tiers	0	0	0
FINANCEMENTS MOBILISES	14 975	21 214	12 755
Dotations (hors affectation résultat)	2 385	2 069	2 558
Subventions	5 591	4 741	6 489
Produits net des cessions	302	2 504	240
Autres recettes	1 717	215	6
CAF	4 471	3 889	7 360
Emprunt	4 505	6	13 503
Réduction du résultat disponible	- 3 995	7 791	- 17 401
Résultat de clôture	19 778	11 987	29 388

Indicateurs budgétaires

Sur la période étudiée, les indicateurs budgétaires de la ville d'Orly sont renforcés en 2024.

Le taux d'épargne brut se maintient à un bon niveau puisqu'il est proche de 15 %.

L'encours de dette reste soutenable pour le budget de la ville puisque la capacité de désendettement est de 6,2 ans en 2024 (nettement inférieur au seuil d'alerte des 12 ans).

INDICATEURS	2 022	2 023	2 024
Evolution des recettes réelles de fonctionnement	1,62%	3,01%	6,70%
Evolution des charges réelles de fonctionnement	7,76%	3,89%	0,99%
Poids des charges de personnel dans les charges tota	63,81%	62,29%	62,53%
Taux d'épargne brute	10,68%	9,69%	14,42%
encours de dette en milliers d'euros	48 428	46 424	57 933
Capacité de désendettement (encours / CAF)	7,7 ans	7,9 ans	6,2 ans

5- Les grandes orientations du budget 2026

Le budget prévisionnel 2026 est construit à partir :

- De l'analyse rétrospective des budgets précédents ;
- Des perspectives économiques à venir ;
- Des objectifs politiques de l'autorité municipale.

I. Les recettes de fonctionnement

Les recettes fiscales

Elles sont principalement assises sur la perception de la taxe foncière et sur l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris. Elles représentent plus de 80 % des recettes fiscales de la ville d'Orly.

Comme aucun nouveau transfert de compétence n'a eu lieu, l'attribution de compensation va rester fixée à 18 606 429 €.

Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, les recettes augmenteront sous l'effet de la révision forfaitaire des valeurs locatives comme la loi le prévoit, qui se fait sur la base de l'inflation pour les résidences des particuliers. A ce jour, le niveau de hausse n'est pas connu mais, compte tenu du ralentissement de l'inflation, il devrait être autour de 1 %. Pour les locaux professionnels, la revalorisation est décidée par la Commission Départementale des Valeurs Locatives.

Concernant le taux de taxe foncière, celui-ci restera stable en 2026, à 38,39 %.

Les concours de l'Etat

La dotation globale de fonctionnement (DGF) et la dotation de solidarité urbaine (DSU) constituent les principaux concours de l'Etat. Elles représentent près de la moitié du chapitre 74 (dotations et compensations d'État, subventions de fonctionnement reçus). Compte tenu de l'écrêtement appliqué chaque année, l'augmentation de la DGF devrait être nulle en 2026. Mais nous tenons toujours compte d'une augmentation de la DSU. Au global, le montant perçu par la ville d'Orly avec la DSU devrait être en augmentation par rapport à 2025 (+400 000 €). Le montant total perçu pour 2026 pour la DSU est estimé à ce jour à 5 050 000 €.

Les produits des services et du domaine

Pour ces produits, le budget 2026 va partir sur une estimation stable par rapport à celle de 2025 pour un montant total de 3,6 M€.

II. Les dépenses de fonctionnement

Pour ce budget 2026, qui se construit dans un climat d'incertitude sans loi de finances, l'administration continue de faire des efforts de gestion pour avoir un budget stable par rapport à 2025 à périmètre constant. Néanmoins, de nouveaux équipements doivent entrer en fonction en 2026 (la médiathèque Navigateurs, le groupe scolaire des 15 Arpents…) qui vont entraîner de nouvelles dépenses. L'évolution devrait être de +2,5 % par rapport au BP 2025.

Focus sur les dépenses de personnel : une gestion optimisée garantissant la qualité des services publics

Conformément à la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRE) et à son décret d'application du 24 juin 2016, il doit être porté à la connaissance de l'assemblée délibérante des informations concernant le personnel communal dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire.

Ce rapport doit contenir les éléments relatifs :

- A la structure des effectifs ;
- Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- A la durée du travail.

A. Structure des effectifs

Évolution des effectifs rémunérés

	2024	Projection 2025	Variation
Effectifs VILLE	873	879	0,69%

L'évolution des effectifs de la commune connait une légère hausse entre décembre 2024 et la projection à décembre 2025.

Les effectifs présentés ne tiennent compte que des effectifs rémunérés à une date précise et tous statuts confondus, y compris donc les agents non permanents qui constituent une part plus instable des effectifs. Ces données ne représentent ainsi pas le nombre de postes ouverts au tableau des effectifs.

Effectifs par statut

	2024	%	Projection 2025	%
Titulaire	546	62,54 %	526	59,84 %
Contractuel	193	22,11 %	219	24,91 %
Autre	134	15,35 %	134	15,24 %
Totaux :	**873**		**879**	

La part des fonctionnaires au sein des effectifs diminue légèrement. La catégorie « Autre » permet de mettre en avant les agents relevant d'autres statuts mais faisant partie intégrante de la masse salariale ; il s'agit de la traduction de la politique d'accompagnement de la collectivité par le biais entre autres de l'apprentissage ainsi que des personnes étant éligibles à l'allocation de retour à l'emploi.

PRINCIPAUX RATIOS DE « STRUCTURE » DE 2025

Répartition par catégorie

	Effectifs	%
Catégorie A	83	9,44 %
Catégorie B	111	12,63 %
Catégorie C	604	68,71 %
Autres	81	9,22 %
Totaux :	**879**	

Age moyen - Année 2025

	Moyenne sur 12 mois
Âge moyen	45 ans

Pourcentage de femmes - Année 2025

	Moyenne sur 12 mois
Pourcentage de femmes	66,86 %

La part des agents de catégorie A et catégorie B augmente par rapport à 2024. Cette augmentation s'explique par le nombre de postes qui étaient à pourvoir en 2024. La part des catégories C diminue légèrement.

La part des femmes au sein des effectifs reste relativement stable entre 2024 et 2025. L'âge moyen connait une baisse d'un an passant de 46 ans à 45 ans en 2025.

B. Éléments de la rémunération

Évolution du budget de la masse salariale de CA (2024) à BP (2025)

	CA 2024	BP 2025	Variation
Masse salariale	34 546 889 €	35 110 000 €	1,63 %

Le compte administratif 2024 s'établit à 34 546 889,10 € et le budget primitif 2025 a été adopté à hauteur de 35 110 000 €, traduisant une évolution de +1,63 %.

Si l'exercice 2024 a permis de contenir la masse salariale grâce à une gestion rigoureuse et à l'effet des vacances de postes, l'année 2025 s'inscrit dans un contexte nouveau.
En effet, l'augmentation des charges patronales (URSSAF et CNRACL), l'efficacité renforcée de la politique de recrutement ainsi que les mesures volontaristes portées par la municipalité en faveur du pouvoir d'achat des agents (bonus attractivité, revalorisation des IFSE, prime COQUEREL), traduisent une volonté forte d'investissement dans le capital humain de la collectivité.

Cette ambition, assumée, conduira toutefois à devoir ajuster le budget initial par le biais d'une décision modificative d'ici la fin de l'exercice, afin de garantir la poursuite de ces engagements en faveur des agents et du service public.

Évolution du coût des heures supplémentaires

	2024	Projection 2025	Moyenne
Nombre d'heures	5 895,89	5 423,33	5 659,61
Montants	157 989,89 €	138 648,24 €	148 319,07 €
Représentation sur la masse salariale	0,46 %	0,39 %	0,42 %

En 2024, le volume des heures supplémentaires s'est élevé à 5 895,89 heures, représentant un montant de 157 989,89 €. Pour 2025, les prévisions s'établissent à 5 423,33 heures, soit un coût estimé à 138 648,24 €.

Cette diminution s'explique principalement par l'absence, en 2025, d'échéances électorales européennes et législatives.

Elle demeure toutefois atténuée par la montée en puissance de la police municipale, dont l'engagement est de plus en plus sollicité pour accompagner la dynamique de la ville et assurer le bon déroulement des événements municipaux.

Le poids des heures supplémentaires dans la masse salariale reste faible (0,39 %).

Évolution du régime indemnitaire

La structuration du régime indemnitaire a évolué ces dernières années notamment avec la mise en place du RIFSEEP qui se compose de l'Indemnité de Fonction de Sujétions et de l'Expertise (IFSE) et du Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

Ainsi, pour rappel, l'IFSE a été mis en place en 2017 au sein de la commune d'Orly et vient remplacer les anciennes primes existantes telles que la Prime de Fonction et de résultat, la Prime de service et de rendement ou encore la rubrique « Primes & Indemnités ».

Aujourd'hui, la grande majorité des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale est concernée par le RIFSEEP. A noter que les cadres d'emploi des professeurs des assistants d'enseignements artistiques sont exclus du dispositif et continuent à percevoir leurs primes au nom du principe de parité.

	2024	Projection 2025
IFSE part fonction	2 558 309,98 €	2 775 403,60 €
Autres primes et indemnités	581 617,00 €	612 179,51 €
IFSE part CIA	248 275,75 €	267 618,32 €
Prime de fin d'année	822 270,28 €	795 170,86 €
Prime spéciale d'installation	30 218,86 €	37 582,24 €
Totaux :	**4 240 691,87 €**	**4 487 954,53 €**
Représentation sur la masse salariale :	12,08 %	12,78 %

L'IFSE part fonction augmente en 2025 avec la revalorisation de septembre. Cette augmentation aura un effet report sur 2026.

La catégorie « Autres primes et indemnités » augmente également en raison du versement de la prime exceptionnelle pour le centre médico-social ainsi que le versement du bonus d'attractivité pour le personnel des crèches.

Le montant des primes spéciales d'installation augmente également en raison des mises au stage et recrutements directs réalisés.

Participation à la protection sociale complémentaire

Participation à la complémentaire santé		2024		Projection 2025	
Catégorie A	Femme	*19*	*3 295,00 €*	*19*	*3 375,00 €*
	Homme	*7*	*1 035,00 €*	*4*	*690,00 €*
Catégorie B	Femme	*27*	*4 720,00 €*	*26*	*4 515,00 €*
	Homme	*6*	*1 040,00 €*	*7*	*1 290,00 €*
Catégorie C	Femme	*117*	*25 842,40 €*	*123*	*25 500,20 €*
	Homme	*56*	*12 206,00 €*	*54*	*10 915,20 €*
Totaux	**Femme**	*163*	*33 857,40 €*	168	33 390,20 €
	Homme	*69*	*14 281,00 €*	65	12 895,20 €
		232	48 138,40 €	**233**	**46 285,40 €**

Participation à la prévoyance santé		2024		Projection 2025	
Catégorie A	Femme	*4*	*410,00 €*	*1*	*120,00 €*
	Homme				
Catégorie B	Femme	*7*	*670,00 €*	*6*	*680,00 €*
	Homme				
Catégorie C	Femme	*20*	*2 940,00 €*	*13*	*2 100,00 €*
	Homme	*6*	*840,00 €*	*6*	*780,00 €*
Totaux	**Femme**	*31*	*4 020,00 €*	20	2 900,00 €
	Homme	*6*	*840,00 €*	6	780,00 €
		37	4 860,00 €	**26**	**3 680,00 €**

Le nombre d'adhérents à la mutuelle de la collectivité reste stable en 2025, alors que celui au contrat de prévoyance est en baisse

En 2025, 27,67 % des agents sont adhérents de la mutuelle de la collectivité et 3,08 % sont adhérents de la prévoyance santé.

Durée du travail effectif

La durée effective théorique du travail au sein de la fonction publique territoriale s'élève à 1607 heures (*journée de solidarité incluse*), se décomposant ainsi :

Catégorie	Nombre
Nombre de jours dans l'année	365
Nombre de jours non travaillés *Dont repos hebdomadaire* *Dont congés annuels* *Dont jours fériés*	137 *104 jours* *25 jours* *8 jours*
Reste	228 jours travaillés *(45,6 semaines)*
Soit 228 jours X 7h = 1596 heures arrondi à	1 600 heures
+ journée de solidarité	7 heures
Total :	**1 607 heures**

Le temps de travail au sein de la commune d'Orly a fait l'objet d'un aménagement au 1er janvier 2025 en proposant quatre cycles de travail :

- 37h30 sur 5 jours
- 39h sur 5 jours
- 37h30 sur 4,5 jours
- 36h sur 4 jours

En complément de la journée de télétravail hebdomadaire déjà en place, il a été également instauré la possibilité de recourir au télétravail ponctuel.

C. Évolutions prévisionnelles qui impactent les dépenses de personnel pour 2026

En 2026, les dépenses de personnel resteront fortement influencées par les mesures mises en œuvre au cours de l'année 2025, dont les effets se poursuivront par reports.

À ces impacts s'ajouteront des évolutions nouvelles, confirmées ou à confirmer, telles que la hausse du taux patronal de la CNRACL, l'augmentation du SMIC ou encore l'assouplissement des quotas de promotion interne, qui ouvrira de nouvelles perspectives de carrière pour les agents.

Par ailleurs, la livraison de nouveaux équipements en 2026 nécessitera également des moyens humains supplémentaires. Toutefois, la municipalité veillera à privilégier les redéploiements internes afin de limiter au maximum l'effet de ces ouvertures d'équipements sur la masse salariale.

III. Section d'investissement

La dette

Compte tenu du niveau d'investissement envisagé cette année, il est prévu au BP 2026 de recourir à l'emprunt. Le montant sera ajusté en fonction du niveau définitif des investissements. Le remboursement de la dette « ancienne » s'élèvera à 2,2 M €.

En 2025, la ville n'a pas recouru à l'emprunt.

	2020	2021	2022	2023	2024	Estimation 2025
Nouvel emprunt	0 €	11 223 260 €	4 500 000 €	0 €	13 500 000 €	0 €
Remboursement en capital	-4 602 061 €	-3 285 013 €	-1 832 981 €	-1 986 837 €	-1 991 402 €	-2 200 000 €
Flux du stock de la dette	-4 602 061 €	7 938 247 €	2 667 019 €	-1 986 837 €	11 508 598 €	-2 200 000 €
Encours de dette	**37 713 691 €**	**45 651 938 €**	**48 318 957 €**	**46 332 120 €**	**57 840 719 €**	**55 640 719 €**

Les montants inscrits dans le tableau sont ceux qui ont été titrés et mandatés sur chaque exercice.

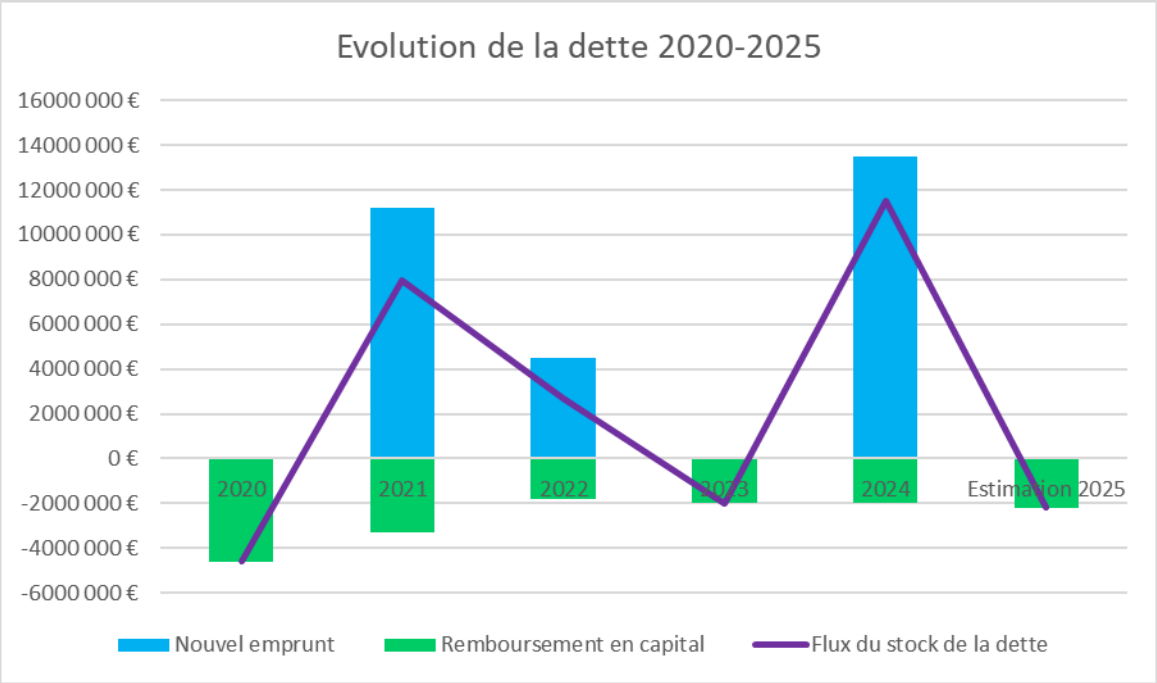

Si l'endettement communal peut apparaître à un niveau élevé, l'encours de dette de la ville reste soutenable au regard de l'épargne structurelle dégagée par la collectivité et du nombre d'équipements déployés au service de la population. En effet, la capacité de désendettement en 2025 de la ville d'Orly devrait rester stable au compte administratif, et être inférieur au seuil d'alerte de 12 ans inscrit dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

La structure de la dette ne présente pas de risque particulier car son exposition au risque de fluctuation des taux est équilibrée et maîtrisée (cf. graphique ci-dessous).

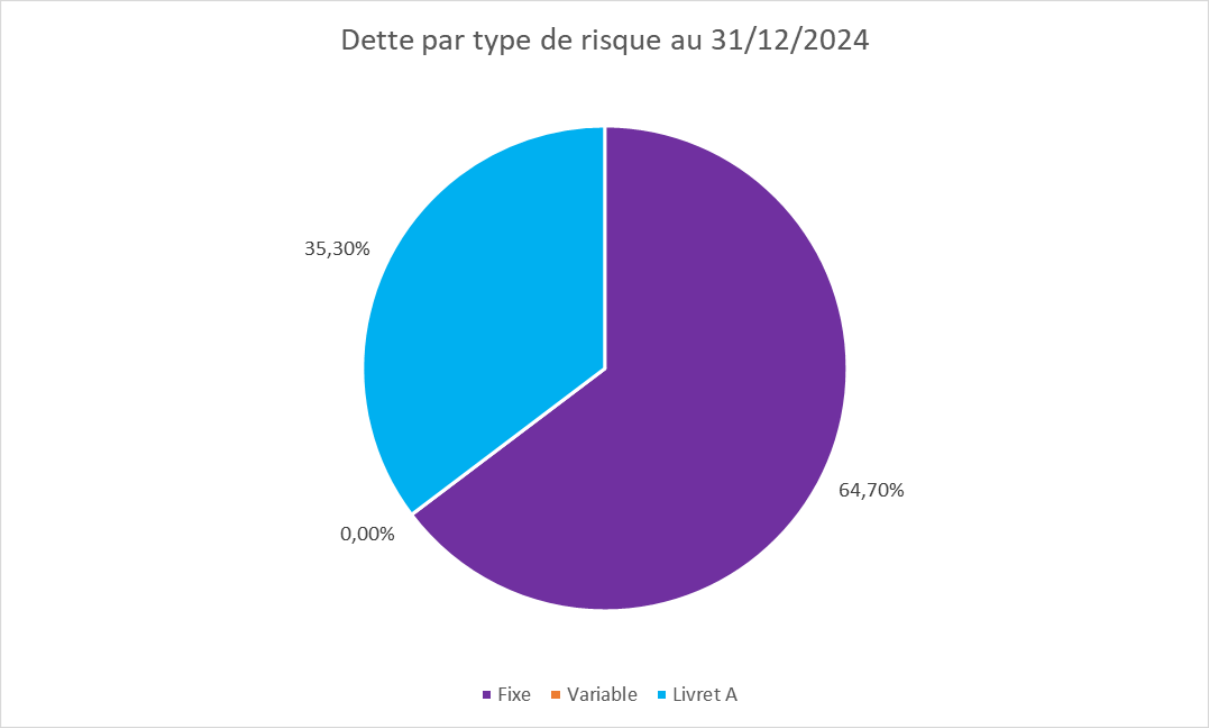

L'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 impose aux collectivités territoriales de suivre l'évolution de leur besoin de financement afin qu'elles contribuent à l'effort de réduction du déficit public. Cette même loi définit le calcul du besoin de financement : c'est la différence entre les emprunts nouveaux que la ville a contractés et les remboursements de capital de la dette. Le besoin de financement doit donc être négatif pour répondre à l'objectif de réduction du déficit public.

Trajectoire rétrospective du besoin de financement	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cumulé
(1) Nouveaux emprunts (en €)	7 000 000 €	0 €	11 223 260 €	4 500 000 €	0 €	13 500 000 €	**36 223 260 €**
(2) Remboursement (en €)	4 525 736 €	4 602 061 €	3 285 013 €	1 832 981 €	1 986 837 €	1 991 402 €	**18 224 030 €**
Besoin de financement (1-2, en €)	2 474 264 €	-4 602 061 €	7 938 247 €	2 667 019 €	-1 986 837 €	11 508 598 €	**17 999 231 €**

Sur la période 2019-2024, la dynamique entreprise par la ville d'Orly est une augmentation de son besoin de financement de 17,9 M €. Cette hausse est normale compte tenu des financements nécessaires pour construire notamment le nouvel équipement Rosa Parks.

Les recettes d'investissement (hors emprunt)

Les recettes d'investissement vont se composer essentiellement :

- Des subventions pour le nouveau groupe scolaire Quinze Arpents, le groupe scolaire Joliot Curie et pour des études urbaines (8 M €) ;
- Du FCTVA (4 M €) ;
- De la taxe d'aménagement (1 M €) ;
- Des amendes de police (0,3 M €).

Les dépenses d'équipement

Le niveau des dépenses d'équipement va augmenter pour l'année 2026 par rapport au BP 2025. Il est estimé à ce jour à plus de 25 M € dont :

- 4 M € pour les investissements courants ;
- Groupe scolaire 15 Arpents : 14 M € ;
- Groupe scolaire Joliot Curie : 0,900 M € ;
- Groupe scolaire Constellation : 0,250 M € ;
- Travaux énergétiques : 0,250 M € ;
- Etudes dans le cadre de l'ANRU : 0,152 M € ;
- Maison des projets : 2,5M € ;
- Médiathèque Navigateurs : 1,4 M € ;
- Equipement sportif sur le quartier Senia : 0,300 M € ;
- Plan mobilité : 0,150 M€

6- Les engagements pluriannuels d'investissement

Parmi les investissements prévus en 2026, certains vont avoir un impact budgétaire sur plusieurs exercices.

A ce jour, pour les engagements pluriannuels, les prévisions de dépenses sont les suivantes :

	2026	2027	2028	2029	2030
Etudes NPRU	152 500 €	152 500 €	152 500 €	152 500 €	152 500 €
Maison des projets	2 500 000 €	500 000 €			
Groupe scolaire Constellation	250 000 €	900 000 €	5 000 000 €	12 000 000 €	6 000 000 €
Groupe scolaire Joliot Curie	900 000 €	5 000 000 €	12 000 000 €	6 000 000 €	
Plan de mobilité durable	150 000 €	317 233 €			

Plusieurs financements sont déjà identifiés :

- La ville d'Orly perçoit 55 875 € par an pour les études NPRU ;
- Pour le groupe scolaire des Quinze Arpents, l'aménageur participe à hauteur de 10 M € au travers d'un PUP (Projet Urbain Partenarial) ;
- Pour la médiathèque des Navigateurs, la ville d'Orly doit percevoir 306 795 € de l'ANRU ;
- L'ANRU finance également le groupe scolaire Joliot Curie pour un montant de 8 369 080 € ;
- La RIVED va participer aux financements des travaux de la Maison des projets.

La ville d'Orly ira chercher d'autres financements pour réduire au maximum son reste à charge.

7- Un budget 2026 qui conserve son ambition pour le service public orlysien

Les orientations budgétaires 2026 s'inscrivent dans la continuité de l'action de l'autorité municipale menée depuis plusieurs années.

- **La poursuite de la démarche d'amélioration continue des services publics**

L'administration poursuit le déploiement de ses outils en direction de l'accueil des usagers sur l'ensemble des structures qui composent le territoire.

L'internalisation de la démarche d'amélioration continue
Suite à la démarche initiée en 2024, l'année 2025 a permis de poursuivre la démarche d'amélioration continue et les initiatives lancées. A ce titre, le chantier accueil usagers a été déployé au guichet unique et s'est invité au centre municipal de santé. Les routines de travail dénommées « Orly quotidien » ont quant à elles été un moyen d'instaurer et de maintenir un dialogue continu au sein des équipes, en facilitant la co-construction d'actions d'amélioration, tout en renforçant la collaboration au sein des services.

L'objectif pour 2026 est de poursuivre l'internalisation de la démarche et son déploiement à l'échelle d'autres services à la population.

Le développement des outils d'information et leur appropriation par les services
Pour développer et améliorer l'accès à l'information, la municipalité œuvre à développer ses outils d'information en directions des Orlysiens au travers de plusieurs actions :

- Rationaliser et Optimiser l'existant : consolider les outils existants métiers ou techniques, renforcer la sécurité, renforcer le lien avec le SICIO,
- Moderniser : se doter de nouvelles solutions numériques (dans les écoles avec l'ENT et les ENI, projets autours de l'IA, etc.),
- Professionnaliser les méthodes et les pratiques : mise en place de procédures techniques, de tutoriels, sensibilisation à la cybersécurité, intégration de la DSI au PCS, formations métiers (avec le SICIO).

- **Le développement des moyens accordés à la tranquillité publique**

A l'automne 2025, l'effectif de la PM atteint 6 personnels. Les recrutements se poursuivent pour atteindre l'objectif fixé de 10 agents.

L'accueil physique des administrés au sein des locaux dédiés est assuré depuis la fin d'année 2024. En sus de ces missions, la Police Municipale a pu intervenir dans les écoles (notamment en ce qui concerne des sujets tels que le harcèlement scolaire, le danger des réseaux sociaux ou encore le permis piétons).

En 2025, 12 familles se sont inscrites à l'Opération Tranquillité Vacances (OTV).

En ce qui concerne la vidéoprotection, le schéma directeur se déploie dans le but de couvrir les entrées et sorties de ville. De même, l'analyse des réquisitions judiciaires nous a permis d'identifier les zones à couvrir sur l'ensemble du territoire. Le parc total comprend à ce jour 69 Caméras représentant 144 points de visionnage sur la voie publique, installées sur un total de 29 mâts. Nous recensons également 4 caméras nomades.

Au titre de la verbalisation en 2025 (de janvier à août), nous enregistrons 5 246 procès-verbaux (terrain + vidéoverbalisation).

Aux côtés des actions de notre police municipale, la ville poursuit également le déploiement de ses actions de médiation.

- **Le projet éducatif orlysien s'enrichira de nouveaux projets et actions en raison de l'arrivée de nouveaux publics et de la mise en service de divers équipements**

La ville, au cours du prochain exercice, commencera à déployer le nouveau plan d'actions contractualisé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) au titre de la Convention Territoriale Globale (CTG). Il comprendra notamment le soutien à l'implantation de nouvelles structures de la petite enfance, tant sur la zone ANRU que sur le plateau 14. Y sont également intégrés tous les dispositifs et services d'accueil de l'enfant et du jeune, les espaces de vie sociale, sans oublier les actions en faveur du logement.

L'ensemble des moyens dévolus aux dispositifs d'accueil et d'accompagnement des enfants et jeunes présentant des fragilités sera reconduit (référent handicap, encadrement des moins de trois ans, bourse jeunes, etc.).

L'élargissement du périmètre de la cité éducative est désormais effectif, permettant ainsi à 6 200 élèves (contre 3 547 initialement) de bénéficier d'accompagnements individualisés ou d'actions collectives qui contribueront à leur réussite scolaire et sociale. Pour cela, l'équipe du Programme de Réussite Educative (PRE) a recruté un second référent de parcours individuels.

Le dispositif de prévention des rixes est maintenu, privilégiant une action de terrain renforcée au contact des adolescents et jeunes adultes présents dans l'espace public. La coordination avec les partenaires des villes voisines et la programmation d'actions de court terme se poursuivront. Les échanges et les groupes de travail se poursuivent sur le territoire avec les différents acteurs.

Le programme pluriannuel d'investissements concernant les groupes scolaires, les accueils de loisirs et les équipements sportifs prévoit, pour l'année à venir, l'ouverture de l'extension-rénovation de l'école Jean MOULIN élémentaire et l'extension de l'accueil de loisirs, la finalisation d'un parcours sportif pour tous (agrès, street-workout) dans les différents parcs publics de la ville ainsi que la réfection du city stade en proximité du complexe Mermoz.

Seront également livrés le nouveau groupe scolaire les 15 arpents situés sur le plateau 14, une salle de sports temporaire dans le même quartier (pratique scolaire et associative), la nouvelle médiathèque des Navigateurs qui disposera d'un outil culturel interactif : Microfolies. L'annexe du centre social (en remplacement du Forum et restaurant Neruda) et l'IME intégrés à l'équipement Rosa Parks, devraient ouvrir fin 2026.

Les équipements sportifs existants et anciens nécessitent chaque année des interventions de maintenance et de rénovation importantes (gymnases, stade(s), etc.), permettant ainsi de garantir nos obligations vis-à-vis des écoles du premier degré et nos priorités en faveur des services d'accueil municipaux et des associations locales.

Pour l'exercice 2026, le dimensionnement des services socioéducatifs a intégré l'ouverture des nouveaux équipements et l'accueil de nouveaux usagers (élèves, familles, etc.) en cohérence avec la prospective scolaire.

Les directions supports et les directions gestionnaires des services d'accueils continuent de privilégier dans un premier temps le recours aux ressources humaines existantes, les possibilités de reconversion ou de reclassement pouvant représenter des opportunités professionnelles intéressantes (agent d'accueil polyvalent, animateur vie sociale, etc.). La mise en place de plans de formation adaptés sera également une autre priorité.

- **L'accompagnement de tous les orlysiens**

L'accompagnement des familles et des publics fragiles

Dans un contexte économique et social particulièrement difficile pour de nombreux ménages, la ville d'Orly adapte et réoriente ses actions pour combattre la précarité et promouvoir l'inclusion sociale. La ville, équipée d'un centre municipal de santé et d'un centre médico psychopédagogique (CMPP), s'efforce de répondre aux besoins de santé des Orlysiens par des initiatives de prévention ciblées.

Concernant les prestations sociales, la ville augmentera à nouveau sa subvention au Centre communal d'action sociale (CCAS), permettant aux Orlysiens de bénéficier d'aides facultatives réactualisées et élargies, estimées à 273 250 € pour 2026. En 2025, 159 familles ont bénéficié de l'aide de rentrée scolaire pour un montant total de 19 380 €, le nombre de bénéficiaires de l'aide de fin d'année n'étant pas encore connu à cette date (2024 = 616 ménages, 85 440 €).

S'agissant de l'accompagnement des séniors et des usagers en perte d'autonomie :

- Dans le cadre de l'autorisation de fonctionner de la Résidence Méliès, une évaluation sera effectuée par un organisme habilité. Cette action transparente permettra de rendre compte de la qualité des prestations apportées aux orlysiens ;
- Le programme d'animations en direction de l'ensemble des orlysiens séniors sera maintenu. Les agents de la direction Autonomie s'attacheront également à associer les retraités, vivant à leur domicile et bénéficiaires du service Maintien à Domicile, aux actions proposées par le CCAS ;
- Les activités culturelles et d'animations au sein de la Résidence Méliès seront maintenues tout en les adaptant aux besoins des séniors et en favorisant la participation citoyenne, ainsi que les traditionnels vœux aux séniors, banquets et bateaux-mouches pour le début d'année 2026 ;
- La résidence Méliès étudiera la possibilité de centraliser les appels liés à la sécurité humaine (télé assistance) et des bâtiments (alarme incendie, chutes, etc.) permettant ainsi la sécurité au domicile de ses résidents.

Les activités et évènements sont maintenues au restaurant Neruda, à savoir :

- La restauration en elle-même, plus de 4000 repas estimés pour 2026
- Les activités type petits jeux ou activités manuelles : quizz, scrapbooking
- Les activités intergénérationnelles
- Des sessions de sensibilisation : gestion du stress, prévention aux arnaques
- Un événement festif en fin d'année

Le Point d'Accès au Droit continuera d'accueillir et d'accompagner les citoyens en 2026, offrant des informations de proximité sur leurs droits et devoirs, notamment en matière juridique, fort d'un partenariat valorisé notamment dans le cadre du CLSPD et des

nombreuses permanences mises en place. A titre informatif, en 2024, ce sont entre 7 500 et 8 000 rendez-vous.

Les actions en faveur de la santé de nos habitants
La Ville a accueilli le 15 septembre 2025 une nouvelle directrice de la santé, ayant vocation à piloter de concert les équipes de CMPP et du CMS.

Nous poursuivons également notre démarche envers les professionnels de santé désireux de s'installer sur le territoire. Une aide de 12 000 € reste inscrite au BP 2026 en ce sens et des pourparlers sont déjà avancés pour l'ouverture d'une future Maison de Santé Pluridisciplinaire ainsi que d'une pharmacie sur le plateau 14.

Par ailleurs, pour 2026, les actions de santé seront renforcées grâce à la mise en œuvre des actions de prévention du Contrat Local de Santé renouvelé en septembre 2024, tandis que l'évaluation du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens du CMPP a fait l'objet d'un retour particulièrement positif de la part de l'ARS. L'année 2024-25 a vu l'arrivée d'une seconde orthophoniste et d'un pédopsychiatre supplémentaire au CMPP. Un(e) médecin coordinateur(trice) et un(e) infirmier(e) coordinateur(trice) sont en cours de recrutement. Une proposition de partenariat par ailleurs est en cours d'élaboration pour la mise en œuvre d'actes de prévention en direction du public séniors en particulier. L'objectif est également d'aller dans le sens de pratiques avancées au sein du pôle infirmier, permettant de décharger les médecins de certains actes médicaux quotidiens et ainsi augmenter le nombre de leurs prises en charge.

Le groupe de travail sur l'égalité femmes-hommes
Pour réduire les inégalités entre les femmes et les hommes, la ville déploie et soutient des actions proposées par un groupe de travail sous l'égide de l'adjointe au Maire en charge du droit des femmes. Ainsi, outre des programmes d'actions proposés lors des 2 journées internationales à destination de tous les âges, une exposition itinérante de portraits a été initiée en 2024 et une vidéo sur les métiers genrés réalisée en 2025.

Un job dating à destination des femmes a attiré 150 demandeuses d'emploi en 2024. L'action est reconduite en 2025.

- **La promotion d'une citoyenneté active**

S'impliquer dans sa ville, c'est aussi participer à ses dynamiques locales, notamment à travers les instances de démocratie de proximité telles que les conseils de quartier, renouvelés en 2022. Depuis trois ans, chaque conseil a validé des projets visant à améliorer le cadre de vie local. La ville continue de soutenir des actions de convivialité et d'animation sociale qui renforcent le vivre ensemble à Orly. Les commissions et groupes de travail sont essentiels pour engager les habitants dans des projets significatifs ou des initiatives.

Toutes les formes de démocratie de proximité continueront d'être encouragées : le conseil d'enfants, le conseil de la culture, le conseil des seniors qui enrichit la vie festive et culturelle de la ville, ainsi que le conseil de la vie sociale à la Résidence Méliès et le Conseil de la vie associative, qui met en lumière la diversité et la richesse des associations d'Orly. L'année 2025 a été marquée par la mise en œuvre d'un vide-grenier qui, fort de son succès, avec près de 95 emplacements réservés, devrait être reconduit l'année prochaine. A noter également le renouvellement de l'action « La rue aux enfants » où les enfants, les jeunes et leurs parents

sont invités à se réapproprier, le temps d'une journée de loisirs éducatifs et culturels, les espaces publics rendus à la circulation piétonne.

En 2024, une nouvelle dynamique a été lancée autour de la Maison des Associations, qui a offert un programme de formations et de conférences pour accompagner efficacement les associations dans leurs missions. C'est précisément dans ce contexte que la ville a fait le choix de mettre à disposition des associations de nouveaux lieux de rencontre. En effet, outre la salle Marco Polo, la Ville met désormais à leur disposition les salles de convivialité du Complexe Gilbert Bécaud pour l'organisation d'événements ponctuels. Une association bénéficie gracieusement d'une salle pour sa première réservation de l'année, quelle que soit la salle choisie (Bécaud ou Marco Polo), sans distinction entre les deux, et bénéficie de tarifs spécifiques pour ses réservations suivantes. A ce titre, la Ville met également à disposition des associations un local situé au 1 rue du Verger. Cette salle peut être prêtée pour des réunions, des petits ateliers et des rencontres.

Par ailleurs, le nouveau Contrat de Ville – périmètre plus large et dotations plus élevées – dont la mise en œuvre s'est enclenchée en 2025, permet d'amplifier les soutiens de la Ville auprès du secteur associatif, lequel est sollicité, dans le cadre de réunions de concertations.

La Ville émarge depuis fin août au dispositif « Heure Civique » lancé par l'association Voisins Solidaires (déjà porteuse de la Fête des voisins),

Avec pour enjeu de développer les solidarités dites de proximité, la mairie, en convention avec le département et l'association en question mettent en place une interface commune permettant à chaque habitant, volontaire ou bénéficiaire, de devenir acteur de son quartier ou de la commune.

La proposition de l'Heure Civique s'articule en deux temps :

- Les élus territoriaux (départements, mairies) émargent à l'Heure Civique et lancent un « appel à la mobilisation solidaire » sur leur territoire en invitant leurs administrés à participer
- Chaque habitant est ainsi invité à donner une heure par mois pour une action de solidarité dans son voisinage ou sa commune, action de son choix.

Il s'agit de venir abonder le bénévolat associatif, de proposer aux services municipaux de compléter leurs actions, sur des missions non régaliennes : participer à une animation en direction du public (heure du conte, encadrants supplémentaires en sorties...) participer à l'amélioration du cadre de vie (participer à des opérations d'embellissement, nettoyages de printemps par ex) ou encore de rendre service autour de soi (faire des courses, transporter quelqu'un etc.).

Fort de quelques volontaires déjà inscrits en ligne, déjà présenté lors du forum des associations, le dispositif fera très prochainement l'objet d'une campagne locale d'information et les mises en lien entre volontaires et bénéficiaires va prochainement pouvoir débuter. Le recensement des volontaires et bénéficiaires ainsi que les mises en relation se font via la Maison des Associations et du Citoyen.

Enfin, parce que la ville d'Orly est toujours soucieuse d'apporter un soutien aux associations qui, par leurs différentes actions, contribuent à la vie locale, les subventions municipales qui leur sont dédiées devraient été maintenues pour 2026. Par ailleurs un nouveau procédé de demandes de créneaux de salles, simplifié et centralisé, permettra à l'avenir une gestion plus aisée et toujours plus équitable.

- **<u>Le renouvellement des équipements se poursuit</u>**

<u>La poursuite du déploiement du Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI)</u>
A ce titre, de nombreux équipements ouvriront leurs portes en 2026, parmi lesquels :

- L'école élémentaire Jean Moulin réhabilitée,
- Le groupe scolaire des 15 Arpents,
- Le gymnase provisoire Baudelaire,
- Le pôle associatif,
- La médiathèque Navigateurs.

La Maison des projets et du développement durable ainsi que l'église Saint-Germain verront leurs études se poursuivre pour un démarrage des travaux dans le courant de l'année 2026.

En ce qui concerne le pôle d'équipements Calmette, les travaux se poursuivront en 2026.

D'autres équipements seront démolis, à savoir :

- Le forum Saint-Exupéry,
- Le bâtiment Frédéric Joliot Curie au sein du groupe scolaire Joliot Curie.

<u>L'entretien du patrimoine bâti</u>
En complément de ce programme d'investissement, un effort est aussi porté sur l'amélioration des équipements existants.

L'audit thermique des bâtiments communaux permettra de décliner les travaux à entreprendre pour réaliser de futures économies d'énergie. Les actions seront budgétées à hauteur de 250 000 € en 2026.

La mise en accessibilité des différents équipements communaux se poursuivra, tout comme l'entretien du patrimoine bâti.

Afin d'optimiser le confort des occupants en période de canicule, des dispositifs de climatisation ainsi que des films anti-chaleur ont été mis en œuvre en 2025. Cette démarche sera prolongée davantage en 2026.

Également, les travaux d'amélioration se poursuivront dans les établissements scolaires et sportifs, notamment l'isolation thermique des bâtiments, l'adaptation aux personnes à mobilité réduite, la rénovation des sols, ainsi que diverses interventions destinées à renforcer le confort des usagers.

La rénovation et la mise en peinture des volets du château Méliès est programmé en 2026.

Pour limiter son impact carbone, la ville soutient depuis de nombreuses années le développement de la géothermie. A ce titre, en 2024, le réseau a connu une importante extension vers le centre ancien et Carrières et se poursuivra sur les années à venir sur les projets du Plateau 14.

Un programme pluriannuel a été acté en 2025 pour le renouvellement du parc de véhicules et engins. Il s'étalera jusqu'en 2032 avec une dépense budgétisée de 226 000 € en 2026.

- **Les actions en faveur du développement économique, des commerces et de l'emploi** :

Formation et emploi
Dans le domaine de l'emploi, la ville, accompagnée de l'Etablissement Public Territorial (EPT), favorise les initiatives sur son territoire (job dating, etc.), le respect des clauses d'insertion des marchés publics, et crée des partenariats durables avec les acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation que sont la Mission locale, le PLIE, France Travail et les structures d'insertion.

Au titre des initiatives de la ville, un forum Emploi/Formation est organisé chaque année.
L'action a été reconduite le 13 février 2025 avec une attention particulière apportée aux formations en alternance et aux emplois à destination des orlysiens peu qualifiés. 530 visiteurs, 31 centres de formation, 33 entreprises et 12 partenaires y ont participé.
Un Escape Game sur les métiers du spectacle a été proposé ainsi que des tables rondes sur les secteurs d'activité présents et une action sport préalable au job dating permettant le recrutement de 25 demandeurs d'emploi.

La ville s'engage également dans des opérations de régénération de zones d'activité (Chaudronniers, Cosmonautes et Sénia).

Commerces
Le travail mené par la ville pour favoriser l'implantation de nouveaux commerces à Orly continu à porter ses fruits.

En 2025, une librairie ouvre en fin d'année dans un local de la ville, 2 rue Bonin, avec un minimum de travaux à réaliser, le local étant en parfait état.

En soutien à l'activité économique et artisanale orlysienne, le bien appartenant à la ville, sis 37 bis avenue de l'aérodrome, anciennement occupé par l'école des arts, sera vendu à gaz.com, qui ouvrira son local en fin d'année 2025 ou début 2026. Celui situé 58 avenue de l'aérodrome sera acquis par un ébéniste.

Enfin, le local ex-traiteur, 43 rue du commerce, est à l'étude pour la mise en place d'une boutique éphémère, en attendant le transfert éventuel de l'activité de la librairie avec le soutien financier de la foncière de la MGP.

En 2025, une étude de programmation commerciale sur le Plateau 14 – dont les livraisons de 5 000 m² de locaux commerciaux sont prévues de 2025 à 2030 – a été réalisée. L'objectif était d'identifier les activités cohérentes, les investisseurs et des prix de sortie maitrisés. En ce sens, afin de favoriser l'attribution des locaux commerciaux de ce secteur ainsi que du centre-ville, un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) sera lancé à l'automne 2025. Il permettra notamment aux porteurs de projet orlysiens de déposer leur candidature.

La ville souhaite également poursuivre l'accompagnement avec « centre-ville en mouvement », lieu de ressources et d'ingénierie indispensable.

Enfin, la ville bénéficie d'un soutien appuyé de la Métropole du Grand Paris (MGP) sur ce volet commercial. A ce titre, elle a obtenu en avril 2023 une subvention de la MGP au titre de centres-villes vivants à hauteur de 200 000 € en investissement en vue du soutien à

l'acquisition d'un local commercial, 94 000 € en fonctionnement, répartie sur 3 ans. Cette aide a contribué en 2024 au développement d'animations commerciales (Ma famille en fête et l'Eco sapin) ; Elle a également participé au financement de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) développement commercial. En 2025, cette répartition de la subvention a été reconduite.

- **En matière cadre de vie**, la ville poursuit et développe de nombreuses actions :

L'entretien des espaces publics
En 2026, la ville continuera la rénovation des espaces de jeux dans les cours des écoles, poursuivant notamment le remplacement des structures de jeux les plus anciennes entamé les années précédentes.

Elle poursuivra également son effort dans le domaine de la propreté et de l'embellissement de l'espace public.

La diminution de la consommation énergétique, notamment avec une baisse significative de la consommation électrique, sera perpétuée en continuant l'équipement des candélabres avec des lanternes en LED. A fin 2026, 90% des candélabres seront ainsi équipés en LED. Les 10% restants (350 candélabres) seront réalisés sur 2027.

Dans le cadre des projets urbains de la ville, en lien avec la ZAC Calmette, l'année 2026 verra la mise en œuvre du prolongement de la rue des Hautes Bornes.

Les actions en faveur de la condition animale
Les actions en faveur de la condition animale seront poursuivies avec la mise en place depuis l'automne 2025 d'actions de sensibilisation à l'éducation canine qui remportent un vif intérêt auprès de la population.

Les démarches au service d'une ville durable
Les démarches initiées se poursuivront en 2026, parmi lesquelles :

- A la maison des projets et du développement durable, des permanences permettant aux Orlysiens de rencontrer des professionnels les accompagnant dans leurs démarches de rénovation énergétique de leur logement sont organisés tous les mois ;
- Dans le cadre de son plan de mobilité durable, la ville a poursuivi en 2025, la distribution d'une aide à l'acquisition de vélos électriques ;
- L'opération « Adopte un arbre » se poursuit dans une démarche d'appropriation des pieds d'arbres par les Orlysiens ;
- La charte construction durable permet à la ville de favoriser auprès des constructeurs l'intégration de matériaux durables et la construction de bâtiments plus confortables en hiver et en été pour faire face aux aléas climatiques. Une attention est également portée sur des logements adaptés aux nouveaux besoins (espaces extérieurs pour chaque logement, surface minimale de 10 m² pour les chambres, éclairage naturel des parties communes, qualité des espaces paysagers, etc.),
- La ville elle-même porte cette démarche d'exemplarité environnementale sur ses bâtiments et ses espaces extérieurs en intégrant par exemple les cours végétalisées (« cours oasis ») au sein de ses futures écoles ;
- Depuis 2022, le partenariat avec la LPO permet d'ores et déjà l'intégration systémique des nichoirs pour des espèces protégées au sein des bâtiments neufs ou rénovés. En

2025, la ville a travaillé avec les partenaires au bilan et au renouvellement de la convention avec la LPO ;

- Depuis 2024, l'Atlas de la Biodiversité Communale a permis à la ville de se doter d'une stratégie et de mesures concrètes pour mettre en œuvre des actions favorisant la biodiversité à l'échelle de la ville et en particulier au sein de ses projets urbains. En 2025, l'ABC a poursuivi son déploiement opérationnel permettant de sensibiliser différents publics et de poursuivre la réflexion sur la désimperméabilisation globale des espaces publics, favorisant également la lutte contre les effets des îlots de chaleurs urbains ;
- L'évolution des espaces publics orlysiens se poursuivra avec la mise en œuvre du plan de mobilité de la ville, visant à assurer un fonctionnement harmonieux entre les différents modes de déplacement, en poursuivant le développement des modes actifs ;
- La mise en service de 2 stations de recharge pour véhicules électriques et de 3 stations Vélib viendra renforcer l'offre actuelle de services en mobilité. La distribution d'une aide à l'acquisition de vélos électriques sera poursuivie ;
- Les services finaliseront le bilan de l'Agenda 21 élaboré en 2018 en prévision d'un nouveau travail avec les habitants durant l'année 2026 pour préparer l'Agenda 2030.

Par ailleurs, de nouvelles initiatives verront le jour en 2026, telles que :

- Une étude sur la désimperméabilisation globale des espaces publics, favorisant également la lutte contre les effets des îlots de chaleurs urbains, sera menée sur l'ensemble de la ville. Parallèlement à cette réflexion stratégique, la ville poursuivra la désimperméabilisation ponctuelle de son espace public, avec par exemple la désimperméabilisation des allées des cimetières et l'installation de pas japonais ;
- La poursuite des aménagements sur le parc des Saules ;
- En 2025, une étude de faisabilité a été lancée par la ville pour étudier la réalisation à terme d'une ferme urbaine et d'un parc de 10 ha en bord de Seine dans un secteur préalablement promis à l'urbanisation (secteur des Vœux). L'étude se poursuivra en 2026.

Les orientations budgétaires 2026 traduisent ainsi la volonté politique municipale de poursuivre son action solidaire et de bouclier social, tout en prolongeant la dynamique urbaine engagée pour offrir aux générations futures une ville durable, sûre, adaptée aux changements climatiques et riche de services publics de proximité.

Le Conseil Municipal est invité à voter sur la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2026.

Je vous invite à en débattre.

Rapport présenté par Imène Souid